



TABLEAU DES COÛTS D'ADHÉSION 2025-2026

COTISATION ET PRIMES D'ASSURANCES (Taxes et frais inclus)

EN VIGUEUR LE 1ER MAI 2025 (note 1)

N.B. Vous devez procéder en deux étapes

PÉRIODE			COTISATION DE MEMBRE À PAYER AU P.E.S.C. (Minimum 50 \$)	2e étape (Choisir entre Omega et Trisura)							
DE	À	NB DE MOIS		Courtier ESSOR ASSURANCES	Assureur OMEGA	Classe O1	Classe O2	Courtier BFL CANADA	Assureur TRISURA	Classe 1	Classe 2
mai-25	avr-26	12	@ 10 \$ / mois =	120 \$	+ Montant de la prime ci-dessous			Montant de la prime ci-dessous			
Liste des disciplines acceptées (note 2) :				Programme 2025-2026				Programme alternatif			
Biodanza, Brain Gym, Méditation			Prix réduit de 20 % si vous êtes membre d'un organisme de certification reconnu par le P.E.S.C. (note 3)	+ 144 \$				ou 157 \$			
Musique, Pilates, Qi Gong, Tai Chi, Danse, Essentrics, Zumba, Yoga classique				+ 144 \$					230 \$		
Yoga Oncologique				+ 144 \$					460 \$ (incl. surprime)		
Yoga Prénatal / Postnatal				+ 144 \$					345 \$ (incl. surprime)		
Autres disciplines acceptées au P.E.S.C.				+ 144 \$							
Toutes disciplines impliquant des mineurs					253 \$ (3-17 ans)				230 \$ (12-17 ans)		
Yoga - Paddle Board / SUP					253 \$						
Yoga chaud, Yoga Aérien (Hamac seulement)					253 \$						
Formateur d'enseignants à temps partiel				+ Police individuelle sur mesure (Contactez le courtier de votre choix)				236 \$ (incl. surprime)	345 \$ (incl. surprime)		
Formateur d'enseignants à plus de 50% (note 4)								Police individuelle sur mesure			
Couvertures maximales	Responsabilité civile			2 000 000 \$ (note 6)				2 000 000 \$			
	Responsabilité locative			2 000 000 \$				250 000 \$			
	Responsabilité professionnelle (E & O)			(note 6)				2 000 000 \$			
Franchise				500 \$ (note 5)				500 \$			

Équipe du P.E.S.C. 450.919.0768
pesc@sportculture.ca
www.sportculture.ca

ESSOR ASSURANCES
equipeprogrammes@essor.ca
 877.883.7767
 poste 81040

BFL CANADA
digitalsupport@bflcanada.ca
 438.260.1889
 855.235.1889

Notes :

- 1 : Prix et conditions sujets à changement sans préavis. Un prorata mensuel sera appliqué pour déterminer le montant de la cotisation de membre du P.E.S.C. tandis qu'un prorata journalier sera utilisé pour calculer le montant des primes d'assurance.
- 2 : Choisissez un des assureurs. Si vous enseignez plus d'une discipline, seule la prime la plus élevée s'applique.
- 3 : www.sportculture.ca/wp-content/uploads/2025/03/Liste-des-organismes-de-certification-reconnus-par-le-PESC.pdf
- 4 : Plus de 50% de vos revenus de l'année civile précédente.
- 5 : Aucune franchise pour les dommages corporels aux participants.
- 6 : Toutes les réclamations pour dommages corporels aux participants sont couvertes par la Responsabilité civile générale.